ÉVACUÉS OU SINISTRÉS DE LA RUE TIVOLI

Besoin d'un conseil sur votre bail d'habitation, votre copropriété, les effets des arrêtés municipaux ou la réalisation des travaux ?

L'ADIL 13 se mobilise pour vous apporter une information juridique gratuite et personnalisée.

Posez vos questions à un conseiller-juriste lors de permanences dédiées :

Permanence téléphonique : lundi et jeudi de 9h à 12h30

Consultation sur rendez-vous à l'ADIL ou en visio : mardi et vendredi de 13h30 à 17h30

Contactez l'ADIL au 04 88 60 58 42

Merci de vous munir de toutes les pièces utiles au diagnostic juridique de votre situation (bail, règlement de copropriété, arrêtés, courriers, expertises...)







L'ADIL 13 est conventionnée par le Ministère chargé du logement. Ses missions et son fonctionnement sont prévus à l'article L 366-1 du Code de la construction et de l'habitation.

L'ADIL 13 a vocation à offrir une information neutre et gratuite sur toutes les questions liées à l'habitat.

questions liées à l'habitat. Il ne lui appartient pas d'assurer la défense des particuliers ou de les accompagner dans leurs démarches.

ADIL 13 - Villa d'Este - 15 avenue Robert Schuman - 13002 MARSEILLE Site internet : https://www.adil13.org